

DURÉE
3H30

À l'issue de
cette formation,
vous recevrez
une attestation de
formation valable
pour le décompte
d'heures nécessaires
au renouvellement
de la carte
professionnelle.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à
l'assistance technique
de la formation
joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou
Go To Training, lien de
connexion transmis par
mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique
et quizz d'évaluation
finale



LE CONTENTIEUX DE LA COPROPRIÉTÉ APRÈS ALUR ET ELAN

OBJECTIFS

- Anticiper et limiter les risques de conflits
- Maîtriser les procédures contentieuses et précontentieuses à engager en intégrant les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles

LE PUBLIC CONCERNÉ

Les professionnels de l'immobilier

LES PRÉ-REQUIS

Pratique de la gestion des copropriétés

INTERVENANT

Aude BOURUET-AUBERTOT - BGBA AVOCATS / Avocate au Barreau de Paris



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1

NOUVEAUX DÉLAIS ET NOUVEAU CADRE JUDICIAIRE

- Prescription des actions personnelles
- Notification du procès-verbal de l'assemblée générale
- Réforme des tribunaux et des procédures – quelles incidences pour le contentieux de la copropriété ?
- Cas pratiques



PARTIE 2

REINFORCEMENT DES OUTILS POUR LE RECouvreMENT DES CHARGES

- La procédure accélérée de recouvrement des charges
- L'opposition article 20 revisitée
- Extension du super privilège, point en cas de liquidation judiciaire
- Mandataire ad hoc
- Cas pratiques



PARTIE 3

NOUVELLES ACTIONS CONCERNANT LE SYNDIC

- Changement de syndic et transmission des documents
- Action en cas de carence et inaction du syndic
- Accès des huissiers de justice aux parties communes
- Quizz



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

